

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de Communes du Pont du Gard et jointe au Compte Administratif de l'exercice 2019

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au compte administratif (article L.2313-1 du CGCT). La forme de cette note de présentation brève et synthétique reste à l'appréciation des collectivités locales.

I. DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

A. Informations statistiques, fiscales et financières (fiche individuelle DGF 2019)

Code SIREN :	243000684
Régime Fiscal :	Fiscalité professionnelle unique
Nombre de Communes membres :	17
Population totale INSEE au 01.01.2019 :	26 568
Population totale DGF au 01.01.2019 :	27 664
Potentiel fiscal :	7 265 531
Potentiel fiscal par habitant :	262,63
Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,288108
CIF moyen de la catégorie :	0,372909
Dotation d'intercommunalité totale 2019 :	152 152 €
Dotation d'intercommunalité par habitant 2019 :	5,50 €

B. Ratios financiers 2019 de la Communauté de Communes du Pont du Gard

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyenne nationale de la strate (ratios financiers 2017)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population (en €/hab)	657,83 €	276,00 €
2	Produit des impositions directes / population (en €/hab)	310,48 €	283,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population (en €/hab)	735,42 €	329,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population (en €/hab)	13,78 €	74,00 €
5	Encours de dette / population (en €/hab)	45,04 €	181,00 €
6	DGF / population (en €/hab)	19,82 €	51,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,70%	38,90%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal *	115,98%	
9	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi *	63,46%	
10	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	90,08%	89,50%
11	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	1,87%	22,40%
12	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	6,12%	55,00%

*Ce ratio ne se calcule qu'avec les données communales appartenant à un groupement à Taxe Professionnelle Unique (TPU)

II. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

A. Compte Administratif du Budget Général 2019

BP GENERAL CA 2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	18 463 131,84	20 363 748,22	685 723,49	656 626,68	19 148 855,33	21 020 374,90
<i>Résultats de l'exercice 2019</i>		1 900 616,38		-29 096,81		1 871 519,57
Résultats reportés 2018		5 980 325,23		895 465,13		6 875 790,36
<i>Résultats de clôture</i>		7 880 941,61		866 368,32		8 747 309,93
<i>Résultats de clôture 2019 définitifs sans les Restes à Réaliser (RAR)</i>		7 880 941,61		866 368,32		8 747 309,93

B. Présentation consolidée des budgets annexes 2019

Les budgets annexes, au nombre de 6 en 2019, concernent les ateliers relais, les déchets, l'assainissement non collectif, la halte-fluviale, la GEMAPI, la mutualisation.

BUDGES ANNEXES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 816 138,88	1 691 019,00	175 648,23	214 283,60	1 991 787,11	1 905 302,60
<i>Résultats de l'exercice 2019</i>	125 119,88			38 635,37	86 484,51	
Résultats reportés 2018		644 510,29	77 168,26	27 945,37	77 168,26	672 455,66
<i>Résultats de clôture</i>		644 510,29	49 222,89			595 287,40
<i>Résultats de clôture 2019 définitifs sans les Restes à Réaliser (RAR)</i>		519 390,41	10 587,52			508 802,89

III. ELEMENTS MARQUANTS EN 2019 POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

- Reprise en régie directe de la gestion associative du multi-accueil « Galopins, galopines » ;
- Pas de transfert de la compétence « eau et assainissement » (minorité de blocage) ;
- « Charte de gouvernance destinée au renforcement des marges de manœuvre » approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire en décembre 2019 ;
- Première année de fonctionnement du nouveau dispositif d'accompagnement des territoires qui subissent les conséquences de fermeture de centrales avec une amélioration du mécanisme de compensation des pertes de fiscalité passant de 3 à 5 ans ;
- Diminution du taux de TEOM de 15,50 % à 15,20 % pour les communes de COMPS, MEYNES et MONTFRIN ;
- Contrat de Transition Ecologique (CTE) : redynamisation économique à travers les Cleantech et première année de fonctionnement de l'association Cleantech Vallée ;
- Territoires d'industrie : plan d'action de reconquête industrielle et de développement des territoires labellisé par l'Etat pour soutenir financièrement des projets transversaux portés par une collectivité ou une industrie ;

- Ateliers Relais : 3 ateliers d'environ 150 m² sur 4 sont en location en 2019, réalisation en régie de deux portails pour sécuriser le site, validation d'installer des panneaux solaires sur le toit via la coopérative d'intérêt collectif CITRE ;
- Co organisation du Forum de l'Emploi saisonnier ;
- Inauguration et première année de fonctionnement de la Maison des Services au Public devenu France Services ;
- Entretien et embellissement des sites dédiés à la Petite Enfance ;
- Poursuite de la programmation culturelle et sportive ;
- Maintien du soutien en faveur de l'initiation de la musique en milieu scolaire ;
- Sensibilisation des écoliers à la sécurité routière (MOBILIPASS) ;
- Poursuite des missions de la « Police intercommunale »
- Réseau de la lecture publique : une année de gratuité permettant à chacun d'accéder aux livres et supports multimédias de l'ensemble des bibliothèques et médiathèques participant au réseau.
- Poursuite des actions « Transport à la Demande » et « Bus de la Mer » ;
- Poursuite de la valorisation et de l'entretien des sentiers de promenade et de randonnée ;
- Réalisation de deux boucles cyclo-découverte avec participation financière du LEADER et du Conseil Départemental ;
- Reprise de la gestion en régie directe du relais fluvial « Les Estères »
- Optimisation de la collecte de la taxe de séjour ;
- Partenaire officiel dans le cadre du Label Régional Grand Site Occitanie (sites remarquables de Nîmes, du Pont du Gard et d'Uzès, concerne également les gorges du Gardon) ;
- Renouvellement, à titre expérimental, de la surveillance des berges du Gardon pendant la période estivale ;
- Passation d'un marché de fourniture de repas en liaison froide à l'échelle de 11 communes, d'un syndicat et de 3 crèches du territoire intercommunal ;
- Poursuite et fin de la politique d'aide à l'investissement des projets communaux dans le cadre des « Fonds de concours » ;
- Afin de suivre les dépenses et recettes liées à la « Mutualisation », un budget annexe a été créé à compter de l'exercice 2019.

IV. CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES 2019

A. Caractéristique comptables 2019

La Communauté de Communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à :

- De délégation de services publics ;
- De concession d'aménagement ;
- De contrats de partenariats publics – privés tel que prévus à l'article L. 1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 09 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établi sur la base des Comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de Communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes).

B. Liste des fonds de concours attribués en 2019

Commune de CASTILLON-DU-GARD	Aménagement d'un équipement sportif	3 415 €
Commune de MEYNES	Aménagement d'une médiathèque	39 588 €
Commune de POUZILHAC	Création d'un équipement sportif	2 262 €
Commune	Création d'un équipement sportif / Travaux et embellissement	18 099 €

d'ESTEZARGUES	des bourgs	
Commune de ST BONNET DU GARD	Protection et mise en valeur de l'environnement et réfection petit patrimoine	3 215 €
Commune de REMOULINS	Travaux et embellissement des bourgs	10 361 €

C. Caractéristique financières 2019

Budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de charge de la dette	0.35 %	0.35 %	0,23%	0.41 %	0,84%	0,74%
Encours dette / habitant	11.71 €	9.14 €	7,75 €	55,22 €	50,59 €	45,04 €

La Communauté de Communes du Pont du Gard apporte son soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal. Elle garantit treize (13) emprunts concernant des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Théziers, Aramon mais également depuis la modification de ses statuts en juillet 2016 la réhabilitation de 102 logements collectifs à ARAMON.

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû s'élève à 2 165 656,50 € sachant qu'aucune échéance n'est versée actuellement par la Communauté de Communes du Pont du Gard pour ces emprunts dits « garantis » et que la réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peut apporter la collectivité.

D. Liste des organismes pour lesquels la collectivité a versé une contribution supérieure à 75 000 € en 2019

ORGANISMES	MONTANT 2019
SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard	426 000,00 €
SMICTOM	1 023 433,66 €
SICTOMU	1 426 087,81 €
PETR	103 663,69 €
Association CLEANTECH VALLEE	91 099,16 €

E. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières par la Communauté de Communes du Pont du Gard en 2019

Au 31 décembre 2019, il est constaté dans le logiciel « CIRCEA » Odyssee Informatique, aucune cession et/ou acquisition immobilière.

V. EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD 2019

Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de Communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au 31 décembre 2019, les effectifs de l'intercommunalité sont de 152 agents dont 117 agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (115 en 2018, 114 en 2017), 35 agents non titulaires (Contrat à Durée Indéterminée de Droit Public, Emplois aidés, Contrat à Durée Déterminée, Apprentis) (18 en 2018, 23 en 2017).

Le nombre d'agents titulaires s'élève à 117 (115 en 2018, 114 en 2017) représentant 114.08 (112.31 en 2018, 111.02 en 2017) équivalent temps plein alors que les 35 (18 en 2018, 23 en 2017) agents non titulaires correspondent à 31.35 (18 en 2018, 22,54 en 2017) équivalent temps plein.